

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois de septembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

Sont présents : Mesdames Brigitte PRÊTRE, Elisabeth CAUSSIDERY, Jennifer BENAYAD (arrivée à 21h), Messieurs Emmanuel FRANCHINI, Philippe CHAPUIS, Jean-François PERROT, Vincent LAITHIER, Joël VIONNET, Julien LAURENT, Loïc BARTHET.

Absent Excusé : Mr Jean-Sébastien GRESARD, donne procuration à Mme Brigitte PRÊTRE.

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth CAUSSIDERY.

Public présent Mr Sylvain CHAPUIS.

1/ Approbation du Compte-Rendu du 08 Juillet 2024

Le Procès-verbal du 08 Juillet 2024 est approuvé à l'unanimité des présents par le Conseil Municipal.

2/ Comice Agricole 2025

En présence de Messieurs :

- Richard Lacroix (président du Comice)
- Fabrice VUEZ (vice-président du comice)

Madame le Maire a été contacté par Monsieur Richard LACROIX, Président du Comice, pour savoir si notre commune serait d'accord de prendre le Comice Agricole 2025.

À la suite de cette demande, une réunion a été faite avec l'ensemble des Agriculteurs le 26.08.2024 en Mairie. Leur réponse est favorable pour recevoir le Comice Agricole sur notre commune en 2025.

Vu l'avis favorable des Agriculteurs, Mme le Maire a demandé à Mr Richard LACROIX de venir présenter à l'ensemble du Conseil Municipal les préparatifs qui doivent être mise en place par la commune et les bénévoles. À la suite de nombreux échanges, l'ensemble des Conseillers sont d'accord que la commune organise le Comice Agricole 2025.

Une réunion publique est prévue le 21 octobre 2024 à 20h30 à la salle des fêtes lors de laquelle il faudra créer une association pour gérer l'évènement.

3/ ONF

Légère modification du plan d'aménagement forestier

Nous nous étions mis d'accord avec l'ONF pour leur laisser la gestion de 2 nouvelles zones : une zone de 8.595 ha sur le Fort et une zone de 12.744 ha sur la Coquille (voir Conseil Municipal du 3 juin). Lors de l'opération du marquage de délimitation de ces parcelles sur le Fort, nous avons cherché à suivre des limites physiques, facilement identifiables et repérables, ce qui nous a conduit à ne pas suivre les limites cadastrales. Nous devons donc effectuer une modification de notre plan d'aménagement forestier en conséquence. La nouvelle surface cédée à l'ONF est de 9.0200 ha au lieu de 8.5950 ha. Aucun changement sur la zone de la Coquille.

Départ de Mr Delorme

Mr Delorme avait remplacé Mr Henriet en tant que technicien de l'ONF affecté à notre commune. Nous avons été informés que Mr Delorme a quitté l'ONF, qui est en cours de recrutement d'un nouveau technicien.

Travaux forestiers sur les parcelles C, T et U

Les travaux prévus sur ces parcelles seront réalisés cet automne par Mr Damien Petit, Mr Guyon étant actuellement trop chargé.

4/ Budget Eau / Créances non-valeurs – Décision Modificative

Créance en non-valeur

Deux factures d'Eau non réglée pour un montant de 133.96 € datant de 2020, il n'y a plus de recours possible à la suite du décès de cette personne. La commune doit donc supporter cette charge.

Décision modificative

Madame le maire nous explique que nous devons effectuer un mouvement des crédits de 505.00 € afin de procéder au mandat d'annulation des Intérêts Courus Non Échus (ICNE) de 2023, pour cela, une Décision Modificative est à prendre sur le Budget Eau.

L'ensemble du Conseil Municipal accepte cette Décision Modificative.

5/ Convention avec le Département (Points Nœuds)

Le réseau « Points-Nœuds » mise en place par le Département permet de parcourir la région à vélo. Il repose sur un système de jalonnement et de numérotation des carrefours permettant de renvoyer les usagers vers d'autres intersections numérotées pour ainsi créer un itinéraire sur-mesure, pour l'ensemble de notre territoire.

Le Département a la charge d'installer des panneaux, de les réparer et de les assurer, 29 de ces panneaux ont été installés à Saint-Antoine.

Une convention doit être signée avec le Département pour le réseau Points-Nœuds et la Commune.

La commune doit :

- Autoriser la pose des panneaux sur son territoire
- Les surveiller et informer le réseau de toute anomalie ou dégradation

6/ Questions diverses

- Le SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) est un document d'urbanisme qui détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement d'un territoire. Il vise, pour 2050, d'atteindre l'objectif National d'absence de toute artificialisation. Pour notre territoire, le SCOT a été validé le 27 mars, et est exécutable au 18 juin 2024.
Les communes doivent faire le point sur la compatibilité de leur carte communale avec ce SCOT, et, en cas de points d'incompatibilité, voir comment régulariser.
Une réunion sur ce sujet aura lieu le 23 octobre pour les élus avec le Syndicat Mixte du Haut-Doubs.
- Pour information, un comptage a été réalisé sur la Route du Fort du 04 au 18.07.2024, environ mille véhicules jour passaient sur cette route.
- Bibliothèque, Mme le Maire nous informe que des personnes sont venues apporter des livres, des documents en tout genre. Il va falloir faire du tri et du rangement !!
- Réservoir d'Eau Potable, les travaux sont finis depuis le 30 Août 2024, nous sommes en période de séchage, l'entreprise SOGEDO viendra le 16.09.2024 pour désinfection et nettoyage suivi de la remise en eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.